



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 4 février 2013 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents lors de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que M. le conseiller Yves Sigouin.

La directrice générale, Mme Julie Godard, la greffière, Mme Lucie Bourque, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 35.

045/04-02-13

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Ajournement des items suivants au lundi 11 février 2013 à 19 h 30 :
 - D.2 Appel d'offres numéro 2013-02 sur invitation - Fourniture et installation d'une génératrice neuve de marque Kohler 100 kilowatts
 - D.3 Installation de panneaux électriques pour les génératrices - Octroi de contrat
 - E.1 Avis de motion - Règlement numéro 214 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
 - E.2 Avis de motion - Règlement numéro 215 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage
 - E.3 Avis de motion - Règlement numéro 216 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction
 - E.4 Avis de motion - Règlement numéro 217 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
 - E.5 Avis de motion - Règlement numéro 218 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - F.1 Adoption du projet de Règlement numéro 214 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
 - F.2 Adoption du projet de Règlement numéro 215 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage
 - F.3 Adoption du projet de Règlement numéro 216 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction
 - F.4 Adoption du projet de Règlement numéro 217 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement
 - F.5 Adoption du projet de Règlement numéro 218 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - F.6 Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéros 214 à 218 inclusivement
 - H.1 Transport Adapté & Collectif des Laurentides - Protocole d'entente et quote-part 2013



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

- J.3 Vente d'une partie du lot 42 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand
- K.3 Politique familiale et démarche de la Ville à titre de Municipalité amie des aînés (MADA) - Adoption du plan d'actions préliminaires

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel qu'amendé conformément aux modifications présentées au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013
3. Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 tenu le 28 janvier 2013

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2013
2. Vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle - Dépôt de la liste officielle
3. Réaffectation de surplus affecté non utilisé
4. Mandat ponctuel 2012 - Précision de la source de financement

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Embauche ou réaffectation de personnel

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2013-01 - Fourniture de 2 chargeuses-rétrocaveuses neuves 2013, marque John Deere modèle 710K ou de marque et modèle équivalents

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Achat d'habits de combat pour le Service de sécurité incendie

H TRANSPORT ROUTIER

1. Achat d'abat-poussière liquide pour la saison estivale 2013
2. Acquisition d'une partie du chemin Laliberté - Mandat à un notaire

I HYGIÈNE DU MILIEU

1. Achat d'un échantillonneur portatif compact pour l'usine d'épuration des eaux usées

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Demande relative à la désignation d'une fourrière d'autos en vertu du Code de la sécurité routière
2. Demande de participation au programme « Changez d'air »
3. Appui à la motion M-400 pour protéger l'eau et la santé publique de nos communautés

K LOISIRS ET CULTURE

1. Autorisation de participation au Gala des Grands Prix du Tourisme Laurentides 2013
2. Autorisation de participation à l'assemblée générale annuelle et à la conférence de l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides
3. Participation au souper bénéfice de la Fondation du CHDL-CRHV



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

L DIVERS

1. Projet de réalisation d'activités d'exploration et d'exploitation de graphite

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

046/04-02-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 14 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013 soit et est adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

047/04-02-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013 TENU LE 28 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 tenu le 28 janvier 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 14 janvier 2013, tenu le 28 janvier 2013, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

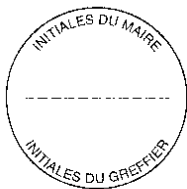
ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mme Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, quittent la séance. Il est 20 h 30.*



No de résolution
ou annotation

048/04-02-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

GESTION FINANCIÈRE

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2013 se détaille comme suit :

Salaires (chèques # 22494 à 22878) :	209 107,46 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	52 968,49 \$
Comptes courants (chèques # 131045 à 131211) :	<u>424 931,77 \$</u>
Total :	687 007,72 \$

Que les comptes soient et sont approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

049/04-02-13

*abrogée par la
résolution numéro
069/11-02-13*

VENTE POUR TAXES PAR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - DÉPÔT DE LA LISTE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales déposée au cours de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste officielle des immeubles à mettre en vente pour non-paiement des taxes municipales soit et est approuvée.

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate la MRC d'Antoine-Labelle pour procéder à la vente desdits immeubles.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit et est mandatée pour représenter la Ville de Rivière-Rouge lors de la vente pour taxes, prévue le 9 mai 2013, et pour acquérir les immeubles au nom de la Ville de Rivière-Rouge s'il n'y a pas preneur.

Que la trésorière, Mme Nicole Bouffard, soit et est autorisée à signer, pour et nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

050/04-02-13

RÉAFFECTATION DE SURPLUS AFFECTÉ NON UTILISÉ

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

De transférer du surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité la somme de 2 263,75 \$, affectée lors de l'adoption du budget 2012, vers le surplus non affecté de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

051/04-02-13

MANDAT PONCTUEL 2012 - PRÉCISION DE LA SOURCE DE FINANCEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la dépense de 6 906,25 \$, reliée au mandat ponctuel de M. Alain Deslauriers acceptée en 2012, soit défrayée à même le surplus accumulé 2012 de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

052/04-02-13

GESTION ADMINISTRATIVE

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 213 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE DEUX CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES ET D'ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tenue le 30 janvier 2013, lequel se résume comme suit :

- Nombre de personnes habiles à voter : 5 496
- Nombre requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire : 500
- Nombre de demandes faites : 0

Par conséquent, le Règlement numéro 213 décrétant l'acquisition de deux chargeuses-rétrocaveuses et d'équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 30 janvier 2013.

ADOPTÉE

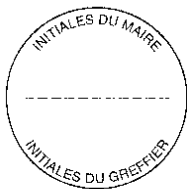
053/04-02-13

EMBAUCHE OU RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de :

- Mme Carrol Pépin au poste temporaire de préposée au comptoir de prêt, classe 3 échelon 1, à compter du 22 janvier 2013 pour une période maximale de six (6) mois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

- M. Richard Paquin au poste temporaire de journalier, classe 4 échelon 5, à compter du 21 janvier 2013 pour une période de plus ou moins huit (8) semaines;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

054/04-02-13

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2013-01 - FOURNITURE DE 2 CHARGEUSES-RÉTROCAVEUSES NEUVES 2013, DE MARQUE JOHN DEERE MODÈLE 710K, OU DE MARQUE ET MODÈLE ÉQUIVALENTS

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2. de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT le document d'appel d'offres préparé par le Service du greffe et le Service des travaux publics en relation avec la fourniture de deux (2) chargeuses-rétrocaveuses neuves année 2013 de marque John Deere et de modèle 710K ou de marque et de modèle équivalents;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux applicable dans le cadre du présent projet obligeant un processus public d'appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

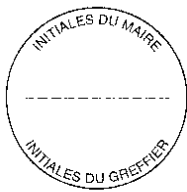
Que le conseil adopte le document d'appel d'offres numéro 2013-01, préparé par le Service du greffe et le Service des travaux publics, et autorise la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe de la Ville à procéder au lancement de l'appel d'offres public pour la fourniture de deux (2) chargeuses-rétrocaveuses neuves année 2013, de marque John Deere et de modèle 710K ou de marque et de modèle équivalents.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis d'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

055/04-02-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) habits de combat pour le Service de sécurité incendie auprès de l'entreprise « CMP Mayer inc. » au montant total de 4 900 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

056/04-02-13

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE POUR LA SAISON ESTIVALE 2013

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics doit épandre de l'abat-poussière en flocon sur les chemins non asphaltés chaque année durant la saison estivale, et ce, à plusieurs reprises afin d'assurer une qualité de vie respectable aux résidents de ces chemins;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'abat-poussière liquide nécessite un seul épandage au début de la saison;

CONSIDÉRANT que l'épandage d'abat-poussière en flocon occasionne des bris aux camions et aux équipements de la Ville, engendrant ainsi des coûts supplémentaires et l'accélération de l'usure des camions et des équipements;

CONSIDÉRANT que les camions de la Ville ne sont pas équipés pour l'épandage d'abat-poussière liquide;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'octroyer un contrat à une entreprise spécialisée en épandage d'abat-poussière liquide pour un maximum de 70 000 litres;

EN CONSÉQUENCE,

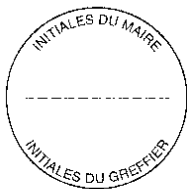
Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat d'épandage d'abat-poussière liquide soit octroyé à la compagnie « Les entreprises Bourget inc. » au montant unitaire de 0,29 \$ le litre plus les taxes applicables, et ce, pour une quantité maximale de 70 000 litres représentant un montant maximum de 23 339,93 \$ incluant les taxes applicables.

Que le directeur du Service des travaux publics soit et est mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment, en ce qui concerne la préparation et la surveillance des travaux.

ADOPTÉE

NOTE : M. le conseiller Normand Girouard se retire de la séance et ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.



No de résolution
ou annotation

057/04-02-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN LALIBERTÉ - MANDAT À UN NOTAIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition, pour la somme d'un dollar (1 \$), d'une partie du lot 51-1 du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle, sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, telle partie de lot appartenant à M. Normand Girouard et Mme Francine Lefebvre et se rapportant à une partie du chemin Laliberté, tel que représenté au plan préparé par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre du Groupe Barbe & Robidoux, sous le numéro 61 442-B (minute 5 918) en date du 30 novembre 2012.

De mandater M^e Gislain Poudrier, notaire, pour la préparation de l'acte d'acquisition.

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte d'acquisition.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte d'acquisition à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

NOTE : M. le conseiller Normand Girouard réintègre la séance et reprend son siège.

HYGIÈNE DU MILIEU

058/04-02-13

ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR PORTATIF COMPACT POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que l'échantillonneur portatif compact de la Ville servant à effectuer les analyses des eaux usées n'est plus opérationnel;

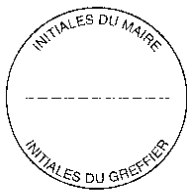
CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics doit effectuer lesdites analyses hebdomadairement conformément à la loi;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics relative à l'achat d'un échantillonneur portatif compact ISCO modèle GLS;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat d'un échantillonneur portatif compact ISCO modèle GLS pour le Service des travaux publics auprès de l'entreprise « Plomberie Brébeuf inc. » au montant total de 3 540 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

059/04-02-13

Modifiée par la
résolution numéro
183/05-06-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DEMANDE RELATIVE À LA DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE D'AUTOS EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de l'entreprise désignée, soit « Remorquage J. Boileau »;

CONSIDÉRANT que l'entreprise « Remorquage J. Boileau » pourra desservir, entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal désigne l'entreprise « Remorquage J. Boileau », propriété de M. Jérémie Boileau, à opérer une fourrière d'autos au 1457, rue L'Annonciation Sud, à Rivière-Rouge, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Que l'entreprise « Remorquage J. Boileau » devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont, notamment, les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société.

Que les installations de l'entreprise « Remorquage J. Boileau » devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Ville.

Que la Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE

060/04-02-13

DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles, 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase était ouverte à toute la population du Québec et s'est terminée après avoir versé 2 500 remises ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de cinq (5) poêles remplacés.

ADOPTÉE

061/04-02-13

APPUI À LA MOTION M-400 POUR PROTÉGER L'EAU ET LA SANTÉ PUBLIQUE DE NOS COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT la motion M-400, déposée en juin 2012 à la chambre des Communes par la députée fédérale du comté d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Mme Mylène Freeman, demandant au gouvernement d'étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique;

CONSIDÉRANT les coûts onéreux de remplacement des installations septiques que doivent assumer à 100 % les contribuables pour leur propriété qui n'est pas reliée au réseau d'égout de la Ville;

CONSIDÉRANT que de tels programmes allègeraient les coûts de remplacement des installations septiques des contribuables concernés et, par la même occasion, contribueraient à l'amélioration de la qualité de l'environnement, notamment, celle des cours d'eau.

CONSIDÉRANT que la protection de l'environnement est une des valeurs de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge appuie la motion M-400 déposée en juin 2012 à la chambre des Communes par la députée fédérale du comté d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Mme Mylène Freeman.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au député fédéral du comté de Laurentides-Labelle, M. Marc-André Morin, ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

À la demande de certains citoyens, les membres du conseil répondent aux questionnements de ceux-ci en lien avec le précédent sujet.

LOISIRS ET CULTURE

062/04-02-13

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME LAURENTIDES 2013

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de Mme Déborah Bélanger, mairesse, et de M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, au Gala des Grands Prix du Tourisme Laurentides 2013 qui aura lieu le 27 mars 2013 à Saint-Sauveur et d'autoriser l'achat de deux (2) billets, au coût approximatif de 70 \$ chacun, pour ce gala.

Que les frais encourus au cours de cet évènement leur soient remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

063/04-02-13

AUTORISATION DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET À LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, et Mme Sophie La Beaume, directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, à l'assemblée générale annuelle et à la conférence de l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides qui aura lieu le 21 février 2013 à Mirabel.

Que les frais encourus au cours de cet évènement leur soient remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

064/04-02-13

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

PARTICIPATION AU SOUPER BÉNÉFICIE DE LA FONDATION DU CHDL-CRHV

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de seize (16) billets, au coût de 75 \$ chacun, ainsi qu'une commandite de table au montant approximatif de 125 \$, et ce, pour le souper bénéfique de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (HDL-CRHV) qui aura lieu le 27 avril 2013 au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) d'Antoine-Labelle, Centre de services de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DIVERS

065/04-02-13

PROJET DE RÉALISATION D'ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION DE GRAPHITE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été informé de différents projets de réalisation d'activités d'exploration et d'exploitation de graphite sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, dont des projets pouvant être localisés à proximité ou sur le site du futur Parc régional du réservoir Kiamika dans le secteur de Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT qu'une de ces sociétés, soit Standard Graphite, détient des claims miniers sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge situés, notamment, à proximité et sur une partie du territoire du futur Parc régional du réservoir Kiamika et qu'elle souhaite procéder à certains travaux d'exploration visant à bâtir un inventaire minéral afin de déterminer si le volume de graphite est suffisant pour passer à l'étape suivante du projet;

CONSIDÉRANT que les projections de forage pouvant être à seulement quelques centaines de mètres d'une zone de villégiature intensive inscrite au plan d'aménagement et de gestion du parc régional et d'une zone récréative de la réglementation d'urbanisme de la Ville et que le chemin d'accès, soit le chemin du Lac-McCaskill, constitue le chemin d'accès principal menant au futur Parc régional du réservoir Kiamika et qu'un conflit d'usage important est à prévoir;

CONSIDÉRANT que l'exploitation minière risque d'affecter ou d'altérer la faune et la flore des nombreux cours d'eau situés à proximité de celle-ci;

CONSIDÉRANT que l'exploitation et les projections de forage affectent différentes zones du plan d'urbanisme de la Ville de Rivière-Rouge et, que par conséquent, le transport relié à ces deux activités minières affectera les propriétaires le long du chemin du Lac-McCaskill et l'ensemble du périmètre urbain du secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le territoire fait l'objet d'une importante mobilisation pour sa conservation et que cette mobilisation a été entreprise depuis plus d'une décennie par les communautés adjacentes au réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la démarche d'implantation du parc régional, les organismes du milieu ont investi des centaines de milliers de dollars et se sont impliqués socialement et financièrement dans le projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle et les municipalités concernées ont reconnu ce secteur comme un pôle important de développement récréotouristique et qu'il y a là un potentiel important d'atteinte à la qualité de l'expérience touristique recherchée;

CONSIDÉRANT qu'une partie du territoire limitrophe a été soustrait au nouveau jalonnement, le 28 août 2012, dans le but de protéger le territoire du futur Parc régional du réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT que, suite à un décret ministériel numéro 2009-006 du 20 février 2009, la directrice générale de la Direction générale de la gestion du milieu minier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), a suspendu le droit de jalonner et de désigner sur carte les terrains visés dont les périmètres ont été transmis au Bureau de la convention et des litiges miniers, telle suspension prenant effet à compter du 28 août 2012 et que le territoire fera l'objet d'un décret gouvernemental dans les prochains mois pour le placer au rang de parc régional sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la forte mobilisation du milieu pour empêcher l'extraction du graphite sur le territoire visé;

CONSIDÉRANT les coûts qui seront engendrés, comprenant une consultation publique, et le peu de chance du succès de la mise en place d'une mine à ciel ouvert sur le territoire visé;

CONSIDÉRANT que la création d'emploi engendrée par ce genre d'activités est minime et n'aura pas ou peu d'impact économique pour la région;

CONSIDÉRANT que le bruit occasionné par ce genre d'activités, notamment par le broyage et le transport de la pierre, sera une nuisance pour les résidents du secteur ainsi que pour les visiteurs du futur Parc régional du réservoir Kiamika, et ce, même si le concentrateur de Standard Graphite est implanté à l'extérieur du périmètre dudit parc;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire soustraire le territoire visé de toute exploration et exploitation minière;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 442/20-11-12 portant sur le même sujet suivant la demande de Graniz Mondal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Normand Girouard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande au Gouvernement du Québec l'adoption rapide d'une loi sur les mines reconnaissant un droit de refus aux municipalités sur l'exploration et l'exploitation minière pour protéger les zones de villégiature, les zones touristiques et les périmètres urbains contre l'exploitation minière, tel que le prévoyait le Projet de loi 14.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande au Gouvernement du Québec l'abolition de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de donner aux municipalités les mêmes pouvoirs qu'elles détiennent pour la réglementation des droits de surface.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge s'oppose à tout projet d'exploration et d'exploitation de graphite dans les secteurs touristiques et de villégiature, dont le futur Parc régional du réservoir Kiamika, et dans les périmètres urbains de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge manifeste un désaccord avec le projet d'exploration minière sur un territoire dont la vocation reconnue est un parc régional et que toute activité de mise en valeur éventuelle d'un gisement minier entre en conflit d'usage avec la vocation récréative du site ainsi qu'avec l'utilisation actuelle du territoire par les résidents du secteur de Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution soit transmise :

- à la Première ministre du Québec, Mme Pauline Marois;
- à la ministre des Ressources naturelles (MRN), Mme Martine Ouellet;
- au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), M. Daniel Breton;
- au directeur régional de L'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides du ministère des Ressources naturelles, M. André B. Lemay;
- au président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides, M. Marc Gascon;
- au directeur général de la Commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL), M. Jacques Supper;
- au préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, M. Roger Lapointe;
- à la Municipalité de L'Ascension;
- à la Municipalité de Lac-Saguay;
- à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;
- au député du comté de Labelle, M. Sylvain Pagé;
- à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK);
- à la Pourvoirie Cécaurel;
- à la Société d'exploration Standard Graphite, M. Antoine Fournier, géologue sénior.

Que la présente résolution soit également transmise à toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle afin d'obtenir leur appui à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil présents répondent aux questions adressées par le public.

066/04-02-13

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Normand Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 11 février 2013 à 19 h 30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

1. Appel d'offres numéro 2013-02 sur invitation - Fourniture et installation d'une génératrice neuve de marque Kohler 100 kilowatts;
2. Installation de panneaux électriques pour les génératrices - Octroi de contrat;
3. Avis de motion - Règlement numéro 214 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
4. Avis de motion - Règlement numéro 215 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage;
5. Avis de motion - Règlement numéro 216 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction;
6. Avis de motion - Règlement numéro 217 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement;
7. Avis de motion - Règlement numéro 218 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
8. Adoption du projet de Règlement numéro 214 modifiant le règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;
9. Adoption du projet de Règlement numéro 215 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage;
10. Adoption du projet de Règlement numéro 216 modifiant le règlement numéro 183 relatif à la construction;
11. Adoption du projet de Règlement numéro 217 modifiant le règlement numéro 184 relatif au lotissement;
12. Adoption du projet de Règlement numéro 218 modifiant le règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
13. Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéros 214 à 218 inclusivement;
14. Transport Adapté & Collectif des Laurentides - Protocole d'entente et quote-part 2013;
15. Vente d'une partie du lot 42 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand;
16. Politique familiale et démarche de la Ville à titre de Municipalité amie des aînés (MADA) – Adoption du plan d'actions préliminaires.

Il est 21 h 08.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse